

La Feuille



de CONDÉ-SAINTÉ-LIBIAIRE Mars 2024 N° 128

NUMERO SPECIAL INONDATIONS

Nous avons choisi ce mois-ci de vous proposer un numéro spécial inondations.



L'épisode que nous avons vécu fin février a été important, mais n'a heureusement pas duré longtemps.

Nous allons vous expliquer le travail des élus et des employés communaux dans ces circonstances, les relations avec les instances extérieures, notre organisation, les méthodes de circulation de l'information....

Pour rappel, Condé est à la confluence du Grand Morin et de la Marne. Toute la partie basse de notre village est entourée d'eau, beaucoup d'habitations sont dans le lit de la rivière, donc en zone inondable.

Condé a souvent été inondé dans le passé, mais lorsque c'était un village peu construit et fréquenté l'été par les parisiens propriétaires de maison de villégiatures, les inondations ne dérangent personne.

Aujourd'hui, l'urbanisation est une grande cause, mais pas la seule, des inondations. Plus les sols sont imperméabilisés, bétonnés, moins l'eau peut être absorbée. Pour pallier ce phénomène, des bassins de rétention sont créés, les eaux pluviales sont captées et redirigées, mais lors de précipitations intenses, le système sature.

La régulation des grands bassins de l'Est Parisien se fait l'ETPB :

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert assurant 3 missions : la protection et la prévention contre les inondations, le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches et l'adaptation aux changements climatiques du bassin amont de la Seine.

Le 23 février 2024, le niveau annoncé par Vigicrues était de 1.31 m, et jusque'à 1.71m autour du 28 février 2024.

Les grandes crues à Condé :

- 2 février 2018 : 2.50 m
- 30 mars 2001 : 2.21 m
- 3 juin 2016 : 1.63 m



La chronologie



Tout commence par un message de la préfecture qui nous annonce mettre notre tronçon du Grand Morin en vigilance. Premier réflexe, nous regardons les prévisions sur Vigicrues. Pour nous, il est évident que non seulement le lit du Grand Morin sera impacté, mais également les riverains du bord de Marne.

Le 27 février dans la journée, nous recevons l'alerte orange avec des prévisions du Grand Morin très pessimistes pour la nuit.

Pour l'équipe municipale, il faut tout préparer : les barrières pour la fermeture des rues, l'information aux riverains, l'ouverture des parkings et des voies qui permettent aux habitants de circuler et de garer leur véhicules en sécurité.

Puis commencent l'attente et la surveillance : il ne faut pas fermer les rues trop tôt.

Vers 18 h le mardi 27 février, l'eau a envahi la rue de Couilly, les véhicules peuvent encore circuler, mais à faible vitesse, sinon, les « vagues générées » créent des dégâts dans les habitations.

À 3h, il est indispensable de fermer la rue de Couilly et la rue de Montry. Ce sont les élus qui s'en chargent : installer des barrières, de la signalétique et prévenir les employés municipaux et les élus.

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est déclenché compte tenu des prévisions qui sont encore à la hausse.

La rue de Montry étant inondée, il faut dévier la circulation depuis Quincy-Voisins. Malgré la présence d'élus, de barrières et de signalisation au niveau des tennis où l'on peut faire demi-tour, beaucoup de véhicules s'engagent à tort jusqu'en bas de la rue Pasteur... et se retrouvent bloqués.

Le PC de sécurité est installé à l'Espace Pompidou, la mairie est entièrement entourée d'eau.

Heureusement, c'est mercredi, pas d'école ! Mais nous devons fermer l'Espace Pompidou pour toutes les associations.

A 8 heures, tous les élus et le personnel sont présents pour mettre en place le PCS qui consiste en :

- **Prévenir les entreprises** de la fermeture des rues : ramassage d'ordures, transports publics, livraison de la cantine..
- **Prendre la décision** de fermer ou de déplacer une école en fonction des prévisions, en ce 28 février, nous avons installé les 3 classes de primaire dans la salle Pompidou, prêtes à fonctionner le lendemain si besoin en était. La communication avec l'équipe enseignante et les services de l'éducation nationale est indispensable.
- **Appeler ou laisser des messages** aux riverains des zones impactées, pour rassurer de notre présence, apporter une aide si besoin.
- **Surveiller les points stratégiques** de l'écoulement de l'eau : si les arches du Pont Canal sont obstruées par les déchets que la crue charrie, l'eau ne peut plus s'écouler et les inondations s'aggravent. Le SMAGE (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a en charge la mission de nettoyage.
- **Échanger les informations** avec les pompiers, la gendarmerie, les communes voisines et bien sûr la préfecture.

Rapidement, nous voyons arriver sur le village, les journalistes, en particulier France 3 et BFM TV. Sans renier le travail de ces médias, il nous paraît important de garder la proportion de la catastrophe qu'ils exagèrent souvent. Nous préférerions que Condé soit citée à la télé pour son charme et son cadre de vie plutôt que pour ses inondations !





Le jeudi 29 février 2024, compte-tenu des prévisions toujours à la hausse, nous avons pris la décision de fermer les 2 écoles pour plus de précautions et de sécurité.

Le vendredi, les services scolaires ont pu reprendre normalement, et nous avons pu rouvrir la rue de Couilly le samedi.

Pour communiquer avec les habitants, nous utilisons 3 moyens :

- * **la page Facebook** ville de Condé-Sainte-Libiaire, mise à jour en continu
- * **Illiwap** : envoi de messages, application gratuite à télécharger sur votre smartphone, très simple d'utilisation
- * **Notre téléphone d'astreinte** : nous y enregistrons les numéros de téléphone des habitants des rues inondables, cela nous permet de les prévenir très rapidement et personnellement en cas de menace. Ce téléphone nous permet aussi de recevoir les appels des personnes en difficulté.

La fin de l'inondation

Le retour de la Marne et du Morin dans leur lit implique une grande opération de nettoyage des rues. Pour le Quai de Marne, nous avons fait appel à un prestataire. Pour la rue de Couilly et la rue de la Mairie, ce sont nos services techniques qui s'en sont chargé.

Et après

Nous avons écrit au préfet pour signaler que les prévisions de Vigicruces ont été souvent erronées, mobilisant hommes et matériel. Effectivement le capteur qui nous indique les prévisions du Morin est mal positionné. Nous allons acquérir plus de matériel pour le balisage des rues coupées et des déviations.

Pour finir : message à tous

- Dans une rue inondée, même de quelques centimètres, les plaques d'égouts peuvent être soulevées par l'eau et représenter un danger grave. Il ne faut pas marcher ni rouler dans les rues inondées.
- Lorsque la circulation d'une rue est coupée, c'est pour des raisons sérieuses et précises. Y circuler malgré l'interdiction constitue une infraction et peut mettre en danger des personnes ou des biens.
- Si vous habitez une zone inondable, donnez vos coordonnées à la mairie si ce n'est pas déjà fait.
- Evitez de solliciter les services de secours pour des raisons futiles, lorsque nous sommes inondés, les communes alentour le sont aussi ; les pompiers et les services de secours sont très sollicités.
- Vous habitez une zone inondable et votre maison est régulièrement impactée, équipez vous du matériel nécessaire pour créer rapidement une passerelle. En période d'inondation, il est compliqué pour nos services techniques de faire des actions que l'on peut anticiper.



Enfin, nous voudrions remercier toutes les personnes qui bénévolement, sont venues en aide à leurs voisins, ont distribué le courrier et les courses à ceux qui étaient isolés par l'eau, prenaient des nouvelles...

Un remerciement à certaines communes voisines, Quincy-Voisins et Magny-le-Hongre, qui nous ont spontanément et généreusement proposé de l'aide.

Remerciement aux associations de parents d'élèves qui nous ont aidé à coordonner les actions concernant l'école.

AGENDA

Ouvertures de la mairie :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et le mercredi de 14 h à 17 h
Tél : 01 60 04 31 94

contact.conde@csl77450.fr

Site : www.csl77450.fr

Ville de
Conde Sainte Libiaire

En cas d'urgence :

06 27 83 45 33

Suivez-nous sur ILLIWAP

Directeur de la publication :
Fabrice Marcilly,
Rédaction : N. Aretz, C. Fernandez, S.
Sommier, J.-M. Fromont, P. Paquet.



DIMANCHE 28 AVRIL 2024

Une course déjantée : Sur les chapeaux de roues !!

Courir avec un chapeau sur la tête sur un parcours truffé d'obstacles !!

Départ du château de Condé; seul ou en famille !!



Inscrivez-vous vite, en scannant ce QRcode

ou en déposant votre bulletin et règlement en mairie



SAMEDI 25 MAI 2024

Journée citoyenne et de nettoyage

Organisée désormais par plus de 3 000 communes de toutes tailles, la **Journée citoyenne** favorise la participation de chacun et constitue une véritable fabrique de liens sociaux.

Comme chaque année, les habitants consacrent une journée à leur commune pour réaliser ensemble des projets et des ateliers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine, à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques.

Cette année, auront lieu par exemple, des ateliers dans les **écoles** avec notamment la reprise des **peintures extérieures** au sol dans les cours des écoles des 4 saisons et Thomas Pesquet ; à l'Espace Pompidou, la rénovation des **volets bois et des pointes dorées des grilles en fer forgé**, la rénovation des **bancs du tennis extérieur, de la glorieuse du Stade et de l'appentî du cimetière**, le ramassage et le tri de déchets le long du canal, de la Marne et de la Dhuis ...

Il s'agit de la quatrième édition organisée par notre commune. Celle-ci se déroule de **9H00 à 12H00 puis de 13H30 à 16H00**. **La commune prend en charge le repas du midi qui a lieu à l'école maternelle.**

Pour vous inscrire, faites parvenir en Mairie le coupon réponse ci-joint et ce avant le mercredi 22 Mai, ou bien inscrivez-vous directement en contactant le standard de la Mairie au 01 60 04 31 94.

Dates à venir :

21 juin : fête de la musique

29 juin : fête communale

5, 12 et 19 juillet :

les flâneries estivales



Message personnel aux chiens condéens et leurs voisins :

Pouvez-vous dire à vos maîtres que les trottoirs ne sont pas des « crottoirs » et que les déjections doivent être ramassées ?

Il est très désagréable, voire immonde, de retrouver ses chaussures salies et puantes, sans compter les problèmes d'hygiène que cela entraîne.

Et si vous avez encore l'occasion de leur dire deux mots, expliquez-leur qu'un chien bien dressé fera où son maître lui dira de faire !

Enfin, montrez-lui votre bonne volonté et obéissez-lui !



A Condé, nous aimons les bons chiens, les propriétaires responsables...et les trottoirs propres !